

FFvolley

Ligue Hauts de France

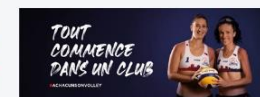


BRI : N° 00

Du : 09/07/2024

Sommaire :

- ⇒ Les petites annonces ;
- ⇒ Secrétariat ;
- ⇒ Communiqué des Commissions ;
- ⇒ Les Labels 2024
- ⇒ PV de l'AG de la Ligue ;
- ⇒ Plan de formation de la Ligue ;
- ⇒ Tournois Beach Eté 2024.



74 Rue de Beaumont
59510 Hem
03 28 55 93 93
@secretariat@lrvolleyhdf.fr
www.hdf.ffvb.org

Les petites annonces

Secrétariat

DEMANDES DE TOURNOIS Procédure :

Dans votre espace club "homologation de tournois"

Vous devez remplir le formulaire en ligne, télécharger sur le site fédéral votre affiche et plaquette de présentation, Obligatoire.

Après validation par le Secteur Sportif, par le bureau exécutif de la Ligue et de la FFVolley, le tournoi sera alors affiché dans la liste des Tournois et Rencontres FFVolley sur le site de la FFVolley ainsi que sur le site de la LRV-HDF et du Facebook et Instagram de la Ligue.

Permanence pendant les vacances :

Le secrétariat de la Ligue sera fermé du 13 juillet au 18 août inclus.

La validation des affiliations et des licences se fera à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 12 juillet inclus et ensuite à partir du 20 août.

Pas de permanence systématique durant la période des congés.

Veuillez poser vos questions par mail, ceux-ci peuvent être lus par les différents responsables de commission sans pour cela qu'ils ne soient présents à la Ligue.

DATES A RETENIR :

Assemblée Générale Elective (FFVolley & LRVolley HDF) le samedi 30 novembre 2024 **Neuville-Saint-Rémy**

Congrès de la Ligue **le samedi 31 août 2024** **Neuville-Saint-Rémy**

52^{ème} Journée Berteau **le jeudi 29 mai 2025** **CAMBRAI**

Communiqué CRSR

SAISON 2024 / 2025

REAFFILIATION

LICENCES

TOUTES LES SAISIES SONT A FAIRE SUR LE SITE DE LA FFVolley
DANS L'ESPACE CLUB

PAIEMENT DIRECT FFVolley

Le club règle directement la FFVolley soit par :

- CB (recommandation fédérale)
- Virement (indiquer n° club / nom du club, le n° panier et le montant), télécharger le RIB qui vous est proposé lorsque vous validez ce type de paiement, procédez au virement, via internet (gratuit et rapide), en allant dans votre agence bancaire (renseignez-vous cela peut avoir un coût).
- Chèque (à envoyer à la LRV HDF, à l'ordre de la FFVolley / Pas d'envoi direct à la FFVolley)

Lien du document FFVB sur le paiement direct : [ICI](#)

Lien pour télécharger le RIB FFVB : [ICI](#)

Les paniers sont à régler à la FFVolley avec le montant exact de chaque panier. La facturation sera répartie sur 3 factures, l'une comprenant uniquement les parts fédérales, et deux autres factures pour les parts ligue et comité aux entêtes de chaque instance.

Procédure 2024 / 2025 : AFFILIATION

Allez dans votre espace club

Allez dans l'onglet « Saisie Réaffiliation 2024 / 2025 »

Remplir le questionnaire

Attention : Toutes modifications concernant votre club sont à saisir lors de cette étape.

Enregistrer les modifications.

Vérifier que tous les documents suivants sont archivés dans votre espace club car ils sont obligatoires pour la validation de votre affiliation

- **Votre réaffiliation,**
- **Un exemplaire de vos statuts en vigueur à la date de votre réaffiliation,**
- **Le récépissé de déclaration en préfecture ou tribunal d'instance,**
- **La liste des membres de votre instance dirigeante,**
- **Ainsi qu'un exemplaire du procès-verbal de votre dernière assemblée générale (soit celui de 2024)**

En l'absence de ces pièces la validation de votre réaffiliation reste en attente. (Un mail vous sera envoyé en cas de pièces manquantes)

Imprimer le bordereau de réaffiliation et le transmettre à la LRV-HDF signé. (Par mail)


La Ligue valide votre affiliation (vous recevez un mail quand la ligue valide votre affiliation)

Un panier sera automatique ouvert.

Saisir les demandes de licences des membres du bureau inscrits sur le formulaire de ré-affiliation (au minimum le Président et le Trésorier), dans le même panier que votre affiliation.

Il vous faut clôturer le panier et payer le panier complet comprenant les parts FFVolley, Ligue, et Comité si celui-ci passe par le règlement via la FFVolley.

Après validation financière de votre panier avec votre affiliation et vos licences DIR, vous pourrez saisir vos autres licences.

Vous avez la possibilité de mettre le feuillet de demande de licence, et tout autre document, directement sur « le cloud »  pour votre licencié avant l'envoi des règlements.

Attention, cette année il vous faudra renouveler les photos de vos licenciés si elles datent de plus de trois ans !

Cela permet de stocker les informations de votre licencié. Dans ce cas l'envoi papier de ces documents n'est pas nécessaire.

Si vous ne mettez pas les documents sur le cloud, il vous faudra les envoyer à la LRVB HDF.

Sans documents et règlements = les licences ne seront pas validées.

ATTENTION

Nous vous rappelons que vous avez 30 jours à partir de la date de saisie de vos licences pour régler vos demandes de licences et compléter le dossier de demande.

30 jours dossier clôturé à la FFVolley ce qui implique que **nous avons les documents dans les 15 jours** afin qu'ils puissent être traités à la LRV-HDF puis transmis et traités à la FFVolley.

Précisions CERTIFICATS MEDICAUX [ICI](#) **très important pour les mineurs.**

Pour les *certificats médicaux de Simple, Double ou Triple sur-classement*, la réglementation reste inchangée : **un certificat médical doit être établi chaque année.**

LE CERTIFICAT D'HONORABILITE

Celui-ci est obligatoire pour toutes licences « ENCADREMENT »

C'est-à-dire : ARBITRES – MARQUEURS - EDUCATEURS SPORTIFS - SOIGNANTS – DIRIGEANTS.

Il est DIRECTEMENT INTEGRE DANS LE FEUILLET DE DEMANDE DE LICENCE

TARIF DES AFFILIATIONS 2024 - 2025

TARIFS 2024-2025		FFVB	LIGUE	CD Nord	CD Pas de Calais	CD Aisne	CD Oise	CD Somme	Total tarif Nord	Total tarif Pas de Calais	Total tarif Aisne	Total tarif Oise	Total tarif Somme
AFFILIATIONS, REAFFILIATIONS & INSCRIPTIONS VOLLEY													
C01	GSA - GSD/GSR - UGS - Première Affiliation	19,00 €	0,00 €						19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €
C02	Réaffiliations GSD/GSR- GSA LOISIR & UGS	37,00 €	20,00 €						57,00 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €
C03	Réaffiliations GSA NIVEAU DEPARTEMENTAL	120,00 €	50,00 €	100,00 €	98,00 €	80,00 €	40,00 €		270,00 €	268,00 €	250,00 €	210,00 €	170,00 €
C04	Réaffiliations GSA REGIONAL	216,00 €	200,00 €	100,00 €	98,00 €	80,00 €	40,00 €		516,00 €	514,00 €	496,00 €	456,00 €	416,00 €
C05	Réaffiliations GSA NIVEAU NATIONAL	300,00 €	300,00 €	100,00 €	98,00 €	80,00 €	40,00 €		700,00 €	698,00 €	680,00 €	640,00 €	600,00 €
C06	Première création Bassin de Pratiques	19,00 €	0,00 €						19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €
C07	Renouvellement Bassin de Pratiques	37,00 €	20,00 €						57,00 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €
C08	Première affiliation CLUB JEUNES	19,00 €	0,00 €						19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €
C09	Réaffiliation CLUB JEUNES	37,00 €	20,00 €						57,00 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €	57,00 €

ENGAGEMENTS VOLLEY	Montant
Engagements nationaux ICI	
Engagement Pré Nationale PNM Engagement + redevance frais km d'arbitrage	890,00 €
Engagement Pré Nationale PNF Engagement + redevance frais km d'arbitrage	630,00 €
Engagement R1 Engagement + redevance frais km d'arbitrage	460,00 €
M21 (Juniors)	80,00 €
M18 (Cadets)	60,00 €
COUPES REGIONALES	GRATUIT

TYPES ET TARIFS DES LICENCES

TARIFS 2024-2025		FFVB	LIGUE	CD Nord	CD Pas de Calais	CD Aisne	CD Oise	CD Somme	Total tarif Nord	Total tarif Pas de Calais	Total tarif Aisne	Total tarif Oise	Total tarif Somme
Licence de base Encadrements													
L01	Extension DIRIGEANT	30,00 €	16,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	54,00 €	53,00 €	52,00 €	53,00 €	52,00 €
L02	Extension SOIGNANT	38,00 €	21,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	67,00 €	66,00 €	65,00 €	66,00 €	65,00 €
L03	Extension - ARBITRE - à partir de M18	38,00 €	21,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	67,00 €	66,00 €	65,00 €	66,00 €	65,00 €
L04	Extension - EDUCATEUR SPORTIF - à partir de M18	38,00 €	21,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	67,00 €	66,00 €	65,00 €	66,00 €	65,00 €
L05	Extension - EDUCATEUR SPORTIF OPTION PRO	38,00 €	21,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	67,00 €	66,00 €	65,00 €	66,00 €	65,00 €
L06	Extension ARBITRE - Catégorie M15 à M9	20,00 €	21,00 €	4,00 €	4,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	45,00 €	45,00 €	47,00 €	48,00 €	47,00 €
L07	Extension PASS BENEVOLE - REVERSEMENT > LR 2€	5,00 €	Reversement						5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
L08	DROIT DE MUTATION Extension Encadrement (Sauf Dirigeant et Pass Bénévole)	139,00 €	74,00 €	50,50 €	51,00 €				263,50 €	264,00 €	213,00 €	213,00 €	213,00 €
LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension VOLLEY-BALL													
L09	Statut PRO - REVERSEMENT > LR 22€ & LNV 22€	121 €	Reversement						121,00 €	121,00 €	121,00 €	121,00 €	121,00 €
L10	MASTERS (40 ans et +) - SENIORS	50,00 €	21,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	79,00 €	78,00 €	77,00 €	78,00 €	77,00 €
L11	M21 - M18	50,00 €	16,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	74,00 €	73,00 €	72,00 €	73,00 €	72,00 €
L12	M15	26,00 €	7,00 €	4,00 €	4,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	37,00 €	37,00 €	39,00 €	40,00 €	39,00 €
L12	M13	26,00 €	7,00 €	4,00 €	4,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	37,00 €	37,00 €	39,00 €	40,00 €	39,00 €
L12	M11 - M9	26,00 €	6,00 €	4,00 €	4,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	36,00 €	36,00 €	38,00 €	39,00 €	38,00 €
L13	M7	15,00 €	6,00 €	4,00 €	4,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	25,00 €	25,00 €	27,00 €	28,00 €	27,00 €
L14	DROIT DE MUTATION JOUEUR NATIONALE - à partir de M18	139,00 €	74,00 €	50,50 €	51,00 €				263,50 €	264,00 €	213,00 €	213,00 €	213,00 €
L15	DROIT DE MUTATION JOUEUR REGIONALE - à partir de M18	80,00 €	74,00 €	50,50 €	51,00 €				204,50 €	205,00 €	154,00 €	154,00 €	154,00 €
L16	DROIT DE MUTATION EXCEPTIONNELLE (toutes catégories)	80,00 €	74,00 €	50,50 €	51,00 €				204,50 €	205,00 €	154,00 €	154,00 €	154,00 €
L16a	FRAIS DE DOSSIER LICENCE ETRANGERS TRANSFERTS divisions LNV et Elite Féminine	464,00 €											
L16b	FRAIS DE DOSSIER LICENCE ETRANGERS TRANSFERTS divisions Elite Masculine, N2 et N3	675,00 €											
LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension OUTDOOR													
L17	MASTERS (40 ans et+)/SENIORS /M21/M18	31,00 €	7,00 €	8,00 €	7,00 €	2,00 €	7,00 €	6,00 €	46,00 €	45,00 €	40,00 €	45,00 €	44,00 €
L18	M15/M13/M11/M9/M7	18,00 €	6,00 €	4,00 €	4,00 €	2,00 €	7,00 €	6,00 €	28,00 €	28,00 €	26,00 €	31,00 €	30,00 €
L19	DROIT DE MUTATION OUTDOOR ADULTES - à partir de M18	49,00 €	74,00 €	50,50 €	51,00 €				173,50 €	174,00 €	123,00 €	123,00 €	123,00 €

LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension PARA-VOLLEY													
L20	MASTERS/SENIORS	17,00 €	16,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	41,00 €	40,00 €	39,00 €	40,00 €	39,00 €
L21	M21 - M18	15,00 €	14,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	37,00 €	36,00 €	35,00 €	36,00 €	35,00 €
L22	M15 à M11	12,00 €	7,00 €	8,00 €	4,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	27,00 €	23,00 €	25,00 €	26,00 €	25,00 €
L23	DROIT DE MUTATION ADULTES PARA-VOLLEY - à partir de M18	46,00 €	74,00 €	50,50 €	51,00 €				170,50 €	171,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €
LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension COMPET'LIB													
L25	à partir de M18	31,00 €	12,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	7,00 €	6,00 €	51,00 €	50,00 €	49,00 €	50,00 €	49,00 €
L26	PASS COMPET LIB (épreuve fédérale Compet'lib & CM) REVERSEMENT > LR 2€	5,00 €	Reversement						5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
LICENCE DE BASE PRATIQUE NON COMPETITIVE - Extension Loisirs (Ancienne VPT)													
L27	à partir de M18- REVERSEMENT > LR 5 € ET CD 5 €	21,00 €	Reversement	Reversement	Reversement	Reversement	Reversement	Reversement	21,00 €	21,00 €	21,00 €	21,00 €	21,00 €
LICENCE TEMPORAIRE													
L28	Validité 1 mois	7,00 €	gratuité	gratuité	gratuité	2,00 €	gratuité	gratuité	7,00 €	7,00 €	9,00 €	7,00 €	7,00 €
L29	Validité 3 mois	16,00 €	gratuité	gratuité	gratuité	2,00 €	gratuité	gratuité	16,00 €	16,00 €	18,00 €	16,00 €	16,00 €
LICENCE EVENEMENTIELLE DECOUVERTE-INITIATION													
L30	PASS EVENEMENTIELLE	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TITRE DE PARTICIPATION													
L31	PASS SMASHY	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SURCLASSEMENTS													
L32	Simple Surclassement	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
L33	Double Surclassement	25,00 €	21,00 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	46,00 €	46,00 €	46,00 €	46,00 €	46,00 €
L34	Triple Surclassement	30,00 €	26,00 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	56,00 €	56,00 €	56,00 €	56,00 €	56,00 €
LICENCES CLUB JEUNES													
L35	EXTENSION DIRIGEANT	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité					
L36	Création EXTENSION COMPETITION VOLLEY BALL	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité					
L37	Renouvellement EXTENSION COMPETITION VOLLEY BALL REVERSEMENT > LR 1,50€	3,00 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité					
OPTION OPEN ET PPF													
D1	OPTION OPEN	18,00 €	11,00 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	29,00 €	29,00 €	29,00 €	29,00 €	29,00 €
D2	OPTION PPF	74,00 €	21,00 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	95,00 €	95,00 €	95,00 €	95,00 €	95,00 €
LICENCES MULTIPLES au sein d'un même GSA													
M1	Extension Encadrement supplémentaire à partir d'une licence Pratique Compétitive (M18 & +)	5,00 €	3,00 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
M2	Extension Pratique Compétitive supplémentaire à partir d'une autre Extension Pratique Compétitive (M18 & +)	13,00 €	5,00 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €
M3	Extension Encadrement ou Pratique Compétitive à partir d'une Extension Encadrement ou Pratique Compétitive (de M15 à M9)	5,00 €	3,00 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
M4	2ème Extension Encadrement supplémentaire à partir d'une Extension Encadrement	5,00 €	3,00 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
INDEMNITES DE FORMATION - Droit supplémentaire de mutation													
IF1	Délai concerné par le calcul des indemnités de formation (saison en cours + N-3)	4 saisons	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité					
IF2	Valeur point de formation LICENCE JOUEUR	24,00 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	24,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €
CHOIX DE L'ASSURANCE	De base	Option A	Option B	Ce choix doit être rajouté au tarif de la licence choisie sauf pour : LICENCE EVENEMENTIELLE DECOUVERTE-INITIATION ET TITRE DE PARTICIPATION									
	0,58 €	5,05 €	9,04 €										

TARIF DES DROITS ET FRAIS DE GESTION 2024 - 2025

DROITS			
Modification aux Calendriers			
Sportive Sous couvert de l'accord de la CRS.			
Tous changements aux calendriers	Senior	+12 jours 40 €	-12 jours 80 €
	Jeune	20 €	40 €
Arbitrage Sous couvert de l'accord de la CRA.			
Remplaçant trouvé en sénior ou en jeune Tout changement aux calendriers	Senior	+12 jours 15,00 € 40,00 €	-12 jours Absence d'arbitrage
	Jeune	20,00 €	50€
Frais de dossier			
Confirmation des réserves portées sur la feuille de match			20,00 €
Appel sur une décision du Bureau			54,00 €
Appel sur une décision d'une Commission Régionale			54,00 €
Annulation d'une licence			80,00 €
Demande de récusation d'un arbitre sur un match			54,00 €
Bulletin Régional d'informations	E-mail		Gratuit
Changement de correspondant	E-mail		Gratuit
Indemnités d'arbitrage par équipe			
Pré Nationale			25,00 €
Régionale 1			22,00 €
Coupe Senior			22,00 €
Jeune Championnat et Coupe			22,00 €
Marqueur (par le club recevant)			22,00 €
Beach per diem			60,00 €
Indemnités Kilométriques			
Prix du Kilomètre (aller/retour)			0,36 €

Formations				Pension	Demi-pension	Externe	Étudiants Staps
DRE1	Certificat	Animateur		300 €	180 €	140 €	Gratuit
		Initiateur		300 €	180 €	140 €	Gratuit
		Educateur		180 €	140 €	120 €	Gratuit
		Certif péda		60 €	60 €	60 €	Gratuit
DRE1 en 6 soirées décentralisées		Certificat	Animateur			140 €	Gratuit
DRE 2	Module 1	Anim Beach		180 €	140 €	120 €	Gratuit
	Module 2	Accueil Jeunes		180 €	140 €	120 €	Gratuit
	Module 3	Prépa phys 1		180 €	140 €	120 €	Gratuit
	Module 4	Solidarité citoyenne		180 €	140 €	120 €	Gratuit
	Module 5	VB Santé		180 €	140 €	120 €	Gratuit
	Module 6	VB assis		180 €	140 €	120 €	Gratuit
Journée CRE					par jour de stage	30,00 €	
Feuille de match électronique		(FDME OU DATA VOLLEY)			Déplacement du formateur plus	60,00 €	
Arbitres					Inscription et examen	80,00 €	
Marqueurs					Inscription et examen	20,00 €	

FRAIS DE GESTION*(validé par le Comité Directeur du 25 mai 2024)***Les amendes n'existent que pour être évitées**

Frais de non-participation à une AG sans excuse	200,00 €
Retard mise en place du matériel 1/4 heure avant le match	31,00 €
Non présentation de ballons réglementaires	31,00 €
Feuille de match mal tenue ou non tenue	15,00 €
Feuille de match non réglementaire	16,00 €
Feuille de match hors délai ou non transmise	30,00 €
Résultat non communiqué INTERNET	34,00 €
Non présentation d'une licence ou licence non conforme	10,00 €
Absence totale de licences	70,00 €
Récidive d'absence totale de licences	110,00 €
Tenue non uniforme	10,00 €
Non-respect des obligations d'entraîneur (par match)	21,00 €
Fiche de réengagement d'entraîneur et/ou d'arbitre et/ou de marqueurs non retournée pour la première journée de championnat ligue	50,00 €
Absence de deux encadrants licenciés par club organisateur en jeune	50,00 €
Absence d'un encadrant licencié par équipe jeune en déplacement	15,00 €

Forfaits

	CHAMPIONNATS		COUPE		
	Simple	Général	Si forfaits à partir de l'avant dernière journée	Avant les 1/4 de finales	A partir des 1/4 de finales
PN	200,00 €	450,00 €	450,00 €	150,00 €	450,00 €
R1	150,00 €	350,00 €	450,00 €	150,00 €	450,00 €
Jeune	50,00 €	100,00 €	350,00 €	100,00 €	100,00 €

Montant du forfait plus remboursement des indemnités kilométriques de l'équipe adverse au match aller

Absence d'Arbitre ou de Marqueur officiel (pour tous les championnats)

	Arbitre	Marqueur
1 ^{ère} fois	50,00 €	15,00 €
2 ^{ème} fois	50,00 €	15,00 €
3 ^{ème} fois	100,00 €	15,00 €
4 ^{ème} fois	150,00 €	15,00 €
5 ^{ème} fois et après	350,00 €	15,00 €

Beach et pratique de plage associée

Non-respect de la réglementation sur les tournois

1 ^{ère} fois		200,00 €
2 ^{ème} fois	Suspension de la licence des organisateurs du tournoi (jusqu'à 3 mois) et des joueurs	200,00 €
3 ^{ème} fois	Suspension pour l'année plus une de l'affiliation Beach	300,00 €
4 ^{ème} fois	Suspension de la licence du participant (jusqu'à 3 mois)	450,00 €

NOTE D'INFORMATION AUX CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNATS REGIONAUX OU DEPARTEMENTAUX

La réglementation FIVB impose l'établissement d'un transfert international pour tous les étrangers UE ou Hors UE, qui n'ont pas pour fédération d'origine la FFvolley, pour leur permettre d'évoluer dans les Championnats Régionaux ou Départementaux . Vous trouverez ci-joint quelques rappels utiles :

I – **Les Licences « AFR »** :

Les licenciés étrangers UE ou hors UE vivant de façon permanente en France, de « 40 ans et plus » ou les licenciés des catégories « **M7 à M15** », pourront bénéficier d'une licence « AFR » **lors de leur première demande de licence.**

La création, le renouvellement ou la mutation concernant cette licence se fera de la même manière que pour une licence française à partir de l'Espace Club. Les licenciés qui ont bénéficié d'une licence « AFR » en N-1 conserveront ce statut lors du renouvellement de leur licence.

II – **Les Licences « Etrangères » (Etrangers Sans transfert)** :

Il n'y a pas lieu d'établir un certificat de transfert pour un étranger UE ou hors UE qui :

1. bénéficie du Statut de Réfugié Politique (à l'exception des protections subsidiaires ou temporaires) ou d'une demande d'asile.
2. n'a jamais été licencié auprès d'une Fédération Nationale affiliée à la FIVB et qui sollicite sa première licence compétition VB auprès de la FFvolley.

Pour permettre la délivrance de ces licences lors d'une **première création**, le GSA recevant, uniquement à partir de son espace club :

- 1) **Enregistre la demande (Nouveau : obligation de saisir le niveau de pratique de l'intéressé),**
- 2) **Télécharge le formulaire de demande de licence 2024/2025 dûment complété et signé,**
- 3) **Retrouve sa saisie dans « Dossiers Etrangers en Attente ».**
- 4) **Archive les pièces complémentaires du dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet.**

(le certificat médical si nécessaire, une pièce d'identité, une photo d'identité ainsi que les justificatifs correspondants à la situation, soit un document de l'OFPPRA pour les réfugiés politique, ou une attestation de la Fédération de la nationalité de l'intéressé attestant qu'il n'a jamais été licencié dans cette Fédération ; ou des justificatifs de scolarité en France de l'intéressé entre ses 13 ans et ses 17 ans pour la catégorie M18

La licence devra obtenir la validation définitive de la FFvolley/CFSR pour être intégrée dans le collectif du club recevant.

Le renouvellement ou **la mutation** de cette licence se fera de la même manière que pour une licence française à partir de l'espace club en archivant le dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet.

III – **Les Etrangers UE ou hors UE ayant déjà bénéficié d'un transfert la saison dernière**

Vous pouvez vous connecter au nouveau lien VIS pour les transferts internationaux : <https://app.fivb.com>

La plateforme pour la nouvelle saison sera ouverte à compter de la **2^{ème} quinzaine de juillet 2024**

Cependant, vous pouvez dès à présent prendre contact avec les Fédérations d'Origine pour mettre à jour le profil de l'athlète si nécessaire sur la base FIVB des transferts.

La règle adoptée les saisons précédentes concernant les frais de transfert que peuvent réclamer les Fédérations ou clubs quittés reste en application cette saison pour la FIVB et/ou la CEV à savoir :

Des frais ne peuvent être demandés que pour les athlètes évoluant au **1^{er} ou 2^{ème} Niveau Français**.

Voir le Règlement FIVB – Article 6.3.3 - «**dans le cas où le transfert est exempté du paiement de la redevance à la FIVB/CEV, aucun frais de transfert ne sera à régler à la Fédération d'origine ou au Club d'origine**».

Parallèlement à cette procédure de transfert, le GSA recevant, à partir de son espace club,

- 1) **Enregistre la demande (Nouveau : obligation de saisir le niveau de pratique de l'intéressé),**
- 2) **Télécharge le formulaire de licence 2024/2025 dûment complété et signé,**
- 3) **Retrouve sa saisie dans « Dossiers Etrangers en Attente » ,**
- 4) **Archive les pièces complémentaires du dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet**
(le certificat médical si nécessaire, une photo d'identité et une pièce d'identité en cours de validité).

La licence devra obtenir la validation définitive de la FFvolley/CFSR pour être intégrée dans le collectif du club recevant et pouvoir être inscrite sur une feuille de match.

IV – **Les Etrangers UE ou hors UE n'ayant jamais demandé de transfert et qui ne peuvent pas bénéficier d'une licence « AFR » ou d'une licence « Etranger Sans transfert » :**

Pour les joueurs/joueuses qui ne sont pas encore enregistrés dans la base de données FIVB, **vous pouvez demander** la création de leur profil à leur fédération d'origine en leur transmettant les pièces nécessaires à savoir :

- 1) une photo d'identité de l'intéressé au «format jpeg»,**
- 2) la copie de sa pièce d'identité,**
- 3) son adresse postale et email.**

Pour les GSA qui doivent **lancer une procédure de transfert pour la première fois**, avant de pouvoir accéder au logiciel de transfert électronique, merci de contacter la FFvolley/CFSR par courriel «nlestoquoy.ccsr@ffvb.org » pour **demande la création de votre compte club**, afin qu'un code d'accès vous soit délivré.

Vous trouverez la documentation sur la procédure de transfert sur le site de la FIVB, au moyen du lien suivant : <https://www.fivb.com/volleyball/regulations-and-forms/>

Parallèlement à cette procédure de transfert, le GSA recevant, uniquement à partir de son espace club :

- 1) **Enregistre la demande de licence (Nouveau : obligation de saisir le niveau de pratique de l'intéressé),**
- 2) **Télécharge le formulaire de licence 2024/2025 dûment complété et signé,**
- 3) **Retrouve sa saisie dans « Dossiers Etrangers en Attente » ,**
- 4) **Archive les pièces complémentaires du dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet**
(le certificat médical si nécessaire, une photo d'identité et une pièce d'identité en cours de validité).

La licence « Etr-FIVB-LIG » ou « Etr-FIVB-UE REG » devra obtenir la validation définitive de la FFvolley/CFSR pour être intégrée dans le collectif du club recevant et pouvoir être inscrite sur une feuille de match.

V – **LES FRAIS DE TRANSFERT FIVB/CEV – Etrangers**

Pour les joueurs étrangers hors Union Européen, ainsi que pour les joueurs étrangers de l'Union Européenne aucun frais de transfert ne sera versé pour les niveaux régional et départemental.

* **Coordonnées des Fédérations rattachées à la CEV accessibles à partir du lien suivant :** <https://inside.cev.eu/institutions/federations/>

Communiqué CRS

La bascule de la saison sportive Hauts-de-France est effective, depuis le 08 juillet 2024 sur le site FFVolley.

DEROULEMENT DE LA SAISON 2024 - 2025

1. AFFILIATION LIGUE ET RENSEIGNEMENTS CLUBS

Vous devez saisir votre affiliation sur le site de la FFVolley, **cette affiliation entrainera systématiquement votre affiliation à la Ligue et au Comité dont vous dépendez. Il ne faut plus saisir l'affiliation sur le site ligue.**

Le correspondant à saisir est le correspondant général du club, il n'est pas fait à ce moment de distinction entre le correspondant fédéral, le correspondant régional ou le correspondant départemental.

Cette distinction se fera lors de l'engagement de vos équipes dans les différentes catégories.

Les diverses modifications de données sont à apporter sur le site FFVolley lors de votre ré affiliation. Vous ne pourrez engager des équipes qu'après avoir validé votre affiliation fédérale. Les adresses des salles doivent être indiquées dans l'ordre principal d'utilisation pour les rencontres fédérales, régionales ou départementales **et surtout avec la même écriture.** Le même ordre de salle sera donné dans les trois instances. Ne pas oublier de mettre les noms de rue des salles ainsi que le N° dans la rue et le numéro de téléphone.

2. ENGAGEMENTS D'EQUIPES

Les engagements d'équipes se font sur le site de la **FFVolley** dans votre espace Club.

Dans le pavé Gestion sportive, vous trouverez les onglets « Engagement Régional » ou « Engagement Départemental ». Il vous faut créer un formulaire d'engagement par équipe, dans chaque division concernée, inutile de nous les transmettre par mail.

Attention, le correspondant de base est celui saisi lors de l'affiliation 1 ci-dessus. Le correspondant que vous saisissez dans l'engagement d'équipe est celui qui apparaîtra dans les calendriers sur le site FFVolley.

Veillez saisir vos adresses de salle, toujours avec les mêmes termes et la même écriture, cela facilitera la gestion des fichiers qui en découlent.

Exemple : « SALLE REGIONALE MARECHAL » et non pas « Salle Régionale Maréchal », ou « Salle MARECHAL »

Vous devez nous préciser, dans la rubrique remarque de votre engagement d'équipe, le jour et l'horaire préférentiels pour chacune de vos équipes. Ceux-ci seront alors saisis dans les calendriers, et il vous sera possible de les adapter ensuite en fonction de vos besoins et ceci avant fin août. Vous pouvez demander de coupler ou non certaines équipes, demande par courriel à la ligue avec votre engagement.

3. CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS ET FEMININS

Championnats Seniors (2003 et avant)	6 x 6 Terrain 18 m x 9 m.	Aire de Jeu 24m x 15m
Hauteur de filet :	2,43m en Seniors Masculins, 2,24m en Seniors Féminins.	
Ballons :	260/280grs - 0,300 à 0,325 KG/CM ²	

Les engagements des équipes sont à saisir dans votre espace club sur le site **FFVolley** pour le **23 juillet 2024**.

Voir ci-dessous la liste des équipes engageables pour la saison 2024 / 2025.

4. M21 JUNIORS / M18 6x6 CADETS CADETTES

Championnats M21 (junior M F) (2004 / 2005 / 2006)	6 x 6	Terrain 18 m x 9 m,	Aire de Jeu 24m x 15m
Championnats M18 (cadet M F) (2007 / 2008 / 2009)	6 x 6	Terrain 18 m x 9 m.	Aire de Jeu 24m x 15m
Hauteur de filet :		2,43m en M21 Masculins, 2,35m en M18 Masculins, 2,24m en M21 et M18 Féminins.	
Ballons 260/280grs		0,300 à 0,325 kg/cm ²	

Engagement des équipes pour la première phase à saisir dans votre espace club sur le site **FFVB** pour le **09 SEPTEMBRE 2024**.

Des renseignements complémentaires vous seront fournis courant août.

Engagement par niveau Excellence ou Honneur, en fonction du nombre d'équipes d'inscrites répartition sur 1 ou 2 niveaux dès la première phase de championnat.

Engagements 2eme phase uniquement au plus bas niveau à saisir sur le site FFVB pour le 09 DECEMBRE 2024

5. M18 4x4 CADETS CADETTES

Pour les Hauts de France Nord

Championnats M18 (cadet M F) (2007 / 2008 / 2009)	4 x 4	Terrain 18m x 7 m	Aire de Jeu 24m x 13m
Hauteur de filet :		2,35m en M18 Masculins, 2,24m en M21 et M18 Féminins.	
Ballons :		260/280grs - 0,300 à 0,325 kg/cm ² .	

Engagement des équipes pour la première phase à saisir sur le site **FFVolley** pour le **09 SEPTEMBRE 2024**.

Des renseignements complémentaires vous seront fournis courant août

La formule de compétition dépend du nombre d'équipes engagées. Mixité possible sur demande écrite auprès de la CRS. Des informations complémentaires seront fournies ultérieurement.

Cette catégorie ne rentre pas dans les D.A.F. Nationaux

Engagements 2eme phase uniquement au plus bas niveau à saisir sur le site FFVB pour le 09 DECEMBRE 2024

6. CHAMPIONNATS JEUNES (M15 - M13 - M11- M9)

Championnats M15 (Minimes (2010 / 2011)	6 x 6	Terrain 18 m x 9 m	Aire de Jeu 24m x 15m
Championnats M13 (Benjamins) (2012 / 2013)	4 x 4	Terrain 14 m x 7 m	Aire de Jeu 20m x 13m
Tournois M11 (Poussins) (2014 / 2015)	2 x 2	Terrain 9 m x 4,5 m	Aire de Jeu 13m x 5,5m2
Tournois M9 (Pupilles) (2016 / 2017)	2 x 2	Terrain 9 m x 4,5 m	

Hauteur de filet :

2,24m en M15 Masculins,	Ballons 260/280grs	0,300 à 0,325 kg/cm ²
2,10m en M15 Féminins,	Ballons 260/280grs	0,300 à 0,325 kg/cm ²
2,10m en M13 Masculins et Féminins,	Ballons 230/250grs	0,170 à 0,230 kg/cm ²
1.80m en M11 Masculins et Féminins.	Ballons 200/220grs	0,170 à 0,230 kg/cm ²

Inscription première phase pour le : **voir règlement départemental**. Ces catégories sont gérées par les comités départementaux ou inter-comités.

7. CATEGORIE M7

Ecole de Volley M7 (Baby) (2018 et après).

Pas de championnats pour cette catégorie. **Possibilité de sur-classement pour évoluer dans les tournois M9 - M11 (voir tableau des catégories d'âges 2024-2025)**, participation aux écoles de volley uniquement.

8. ENGAGEMENT COUPE DES HAUTS-DE-FRANCE

L'engagement pour la coupe des Hauts-de-France est gratuit.

8.1 La commission sportive a reconduit pour cette saison 2024/2025 la participation **libre sur inscription et non pas obligatoire**. Les clubs de PNF – PNM – R1M – R1F doivent donc s'inscrire dans leur espace club sur le site FFVolley avant le **28 août 2024 pour participer à la Coupe Seniors des Hauts-de-France**.

Feuille de match électronique et donc nécessité d'avoir un marqueur.

Le principe est d'établir plusieurs chapeaux afin de limiter les gros déplacements lors des premiers tours.

8.2 Pour les catégories M21 et M18 il est **libre sur inscription**.

Il est rappelé que 8 équipes minimum sont nécessaires afin d'établir une coupe pour une catégorie.

Il n'est plus nécessaire de participer au championnat de la catégorie pour pouvoir s'inscrire en coupe.

8.3 Le tirage au sort des différents tours de coupe est effectué en début de saison. Il vous permettra de programmer à l'avance vos plannings de salle.

8.4 Pour les catégories M21 et M18, arbitrage par le club recevant jusqu'aux 1/8 de finales. Arbitrage désigné par la CRA à partir des ¼ de finales, les frais d'arbitrage sont réglés par les 2 équipes, les frais de déplacement des arbitres sont pris en charge par la Ligue comme en seniors.

8.5 Toutes les finales se déroulent, si possible, le même jour dans la même ville. Pour les finales, les frais d'arbitrage sont pris en charge par la ligue des Hauts-de-France.

9. ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE M21 - M18 - M15 - M13.

9.1 Les engagements sont à établir pour le **18 SEPTEMBRE 2024 sur le site de la FFVolley**.

9.2 Frais d'engagement 75,00€, (100€ pour M18 intégrant le challenge jeune).

A régler à la FFVolley, plus les frais de participation si qualifié pour les phases finales, voir tarif sur le site FFVolley.

9.3 Frais d'arbitrage tournois à 3 équipes : 26,00€ par équipe et par arbitre pour les rencontres en 2 sets. Frais de marqueur à charge du club recevant 13,00€ par match (1 seul arbitre en M13). Voir les RPE et tarifs de chaque catégorie sur le site FFVolley.

9.4 La Ligue valide les engagements directement sur le site de la FFVolley.

9.5 La coupe de France pour ces catégories, se déroule sous forme de tournoi triangulaire le dimanche pour les 8 premières journées, avec élimination de l'équipe classée 3ème à chaque tour. Les phases finales sont composées, à la fin des 8 journées, de 8 ou 12 équipes en fonction des catégories. Voir détail dans les RPE FFVolley.

En M18 les équipes éliminées des 2 premiers tours seront intégrées dans le challenge jeune M18 qui se jouera sur les dates des tours suivant. Pour plus d'informations, voir les documents sur le site FFVolley

Ces finales se dérouleront théoriquement : du 30 Mai au 1^{er} juin 2025 pour les catégories M21.

du 09 au 11 mai 2025 pour les catégories M18.

du 23 au 25 mai 2025 pour la catégorie M15.

du 02 au 04 mai 2025 pour la catégorie M13.

Du 13 au 15 juin 2025 pour les catégories M11.

Les journées prédéterminées pour les M21 – M18 et M13 sont décalées par rapport aux journées des compétitions nationales et par rapport aux journées des M15. Les formules sont susceptibles d'être modifiées en fonction du nombre d'équipes engagées. L'engagement d'une équipe en coupe de France ne constitue pas un Devoir d'Accueil et de formation au niveau du nombre d'équipes jeunes en compétition, mais est obligatoire pour toute équipe de GSA engagée en seniors National dans le même genre masculin ou féminin.

Rappel point 8.5 du RGEN : Les participants aux Coupes de France Jeunes ne peuvent disputer aucun match senior le même jour et doivent mettre à disposition de la CRA un arbitre jeune.

10. REPORTS DE RENCONTRES TOUTES CATEGORIES.

Toutes les modifications au calendrier doivent faire l'objet d'une demande de modification sur le site FFVolley.

Le club demandeur est prié de contacter le club adverse avant de saisir sa demande de modification au calendrier, afin de trouver un accord préalable sur la nouvelle implantation du match.

Ne pas oublier de saisir un motif pour toute demande de modification.

Lors de la saisie de modification, un mail est automatiquement transmis au correspondant du club adverse, qui doit alors valider ou non celle-ci. Après validation par le club adverse, la CRS valide définitivement la demande, la modification apparaît alors dans le calendrier. Toute demande sera finalisée par sa parution dans le communiqué de la commission sportive.

Tant que la dérogation n'est pas validée par la CRS, la date initiale de la rencontre est maintenue.

11. FEUILLES DE MATCH

Pour les seniors, il n'y a plus de feuille papier, utilisation obligatoire de la feuille de match électronique. En cas de soucis, il faudra établir une feuille simplifiée (feuille jeune ou départementale). La FFVolley ne génère plus de grandes feuilles de matchs

Des feuilles de position sont téléchargeables, [ICI](#).

Pour les jeunes, des feuilles de match vous seront transmises début septembre, celles-ci sont à renvoyer dès la fin des rencontres (au plus tard le lundi) pour être enregistrées dès le mercredi par la CRS. Il est également possible d'utiliser la feuille électronique simplifiée.

En cas de forfaits (annoncés ou non) ou de remises de match de dernière minute, pour quelque raison que ce soit, une feuille de match doit impérativement être établie et renvoyée à la ligue avec les observations et le nom des personnes intervenantes.

Les feuilles de match des rencontres jouées en semaine doivent être envoyées dès le lendemain de la rencontre. Ne pas attendre le week-end suivant.

12. ARBITRAGES

Toutes les rencontres des Championnats Seniors sont arbitrées. Les frais d'arbitrage sont à régler avant les rencontres. Les frais de déplacement des arbitres sont gérés par la ligue, une redevance d'arbitrage est incluse dans les frais d'engagement pour les Pré-Nationales et R1

Les frais de marqueurs sont à la charge du club recevant. Le fichier des désignations d'arbitrage est téléchargeable sur le site de la ligue et est mis à jour tous les mardis soir.

Sur demande spécifique d'un club, les arbitres des rencontres jeunes pourront être désignés, les frais d'arbitrage seront dans ce cas totalement à ses frais.

13. BULLETIN REGIONAL D'INFORMATIONS

En règle générale un communiqué de la CRS est établi chaque semaine. **Ce communiqué joint au BRI est à lire très attentivement**, il peut contenir des modifications d'horaires ou de lieux concernant vos équipes ou vos arbitres, **n'oubliez pas de transmettre ces informations à vos joueurs et arbitres**. Le communiqué contient également le relevé des infractions sportives « RIS » qui signale les anomalies relevées sur les feuilles de match et peut entraîner des sanctions après étude par la commission concernée. Le BRI est transmis par courriel aux membres du bureau déclarés sur votre fiche d'affiliation, **et ou par courrier sur demande spécifique payante**. Il est aussi téléchargeable sur le site de la ligue.

14. CORRESPONDANTS DES CLUBS

Une fiche GSA est à compléter chaque saison avec les coordonnées des dirigeants et correspondants du GSA, cette fiche permet d'établir l'annuaire des clubs, bien utile pour communiquer entre vous pour d'éventuelles dérogations ou informations. Voici le lien pour compléter la fiche : [ici](#)

Celui-ci vous sera envoyé en début de saison. Veillez à bien contrôler les N° de téléphone ou les adresses électroniques des personnes inscrites sur cette fiche, ce sont ces personnes qui recevront automatiquement le BRI.

Afin de nous permettre de diffuser ces informations, nous vous demandons votre accord pour la publication de ces données sur le site Internet de la ligue et des comités. (Loi informatique et liberté sur les bases de données)

15. DOCUMENTS A FOURNIR A CHAQUE RESPONSABLE D'EQUIPE

Il est fortement souhaitable que chaque responsable d'équipe ait à sa disposition :

- L'annuaire des clubs ou au minimum les adresses et coordonnées des salles ;
- Une feuille d'informations en cas d'accident pour faciliter la déclaration ;
- Les tarifs des indemnités d'arbitrage et éventuellement un code d'arbitrage ;
- Le récapitulatif des catégories d'âge et de sur-classement ;
- Une copie du Règlement Général des Epreuves Régionales ;
- Les **cartes licences du collectif de la saison imprimées sur papier exemplaire avec photo, cela facilite le contrôle des arbitres**

16. COMPOSITION DES POULES

La composition des poules seniors sera finalisée fin juillet 2024.

Pour les équipes Seniors, le calendrier et la répartition Berger sont appliqués (puis alignement géographique). En cas de problème voir avec l'équipe adverse, dès la diffusion du calendrier prévisionnel et avant fin août, pour modification gratuite de rencontre éventuelle.

Les horaires des rencontres seniors seront à saisir sur le site FFVolley pour le **27 AOUT 2024** afin de pouvoir vous faire parvenir les calendriers définitifs avec les arbitrages le plus tôt possible.

Pour les jeunes, la composition des poules sera établie mi-septembre.

Les clubs, ayant des problèmes de disponibilité de salle, sont priés de nous les communiquer lors de leur engagement. Il en sera tenu compte dans la mesure du possible lors de la création des poules.

Rappel : pour implanter une rencontre le **samedi avant 18H00**, un avis favorable écrit des deux clubs doit nous être transmis afin d'éviter tout litige. Il en est de même pour une implantation en semaine ou sur un autre week-end. Attention pas de match avant 11h00 le dimanche si plus de 140Km aller entre les 2 clubs. Pensez à faire attention aux longs déplacements, que ce soit pour vous ou pour l'équipe adverse

17. SAISIE DES RESULTATS INTERNET

Le transfert des feuilles électroniques ou les résultats doivent être saisis par Internet sur le site de la FFVolley dès la fin des rencontres et dans tous les cas **avant 18H00 le dimanche**

Seul les rencontres du dimanche après-midi peuvent être saisies dès la fin de celles-ci et avant 23H00.

Suivre les indications du site. En cas de problème de saisie, veuillez communiquer vos résultats complets au secrétariat de la ligue en précisant le motif d'erreur. Les résultats des rencontres jouées en semaine doivent être saisis dès la fin de la rencontre.

18. CLUB JEUNE

Le club jeune est une association sportive scolaire, parrainée par un club FFVolley. Le club jeune concerne les joueurs M13 et M15. La participation d'un club jeune en championnat comité peut entrer dans les obligations du club FFVB. Pour plus de renseignements, contacter la ligue des Hauts-de-France. Attention, nouvelle réglementation.

19. REGROUPEMENT DE LICENCES

Le regroupement permet à des jeunes joueurs (M21 à M13) de différents groupements sportifs de constituer une équipe tout en restant licenciés dans leur propre groupement sportif. Pour plus d'informations, veuillez contacter la ligue des Hauts-de-France.

Possibilité également de regroupement senior, UGS Régionale, documents sur le site de la ligue.

20. DEVOIRS REGIONAUX D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES JEUNES

Au niveau régional :

Selon les divisions, les clubs ont des obligations à respecter, qui sont articulées autour de 4 principes :

1°	EQUIPE RESERVE	Pas d'équipe réserve nécessaire
2°	COUPE DE FRANCE JEUNE	Pas de nécessité d'engagement en Coupe de France jeunes
3°	LICENCES	Pas de minimum de licenciés « Compétition Volley Ball »
4°	UNITES DE FORMATION	Le nombre d'unités de formation nécessaires selon l'épreuve sénior dans laquelle le GSA est engagé, est défini dans le règlement particulier de l'épreuve.

Pas de DAF seniors au niveau régional, pour les DAF régionaux, il n'y a pas d'obligation d'équipe 6x6.

Les unités de formation (UF) reconnues au niveau de la ligue s'obtiennent avec les actions suivantes sans distinction de genre :

1° Equipe non mixte (sauf dérogation) évoluant en 6x6 (M21, M18, M15)	= 1 UF
2° Equipe non mixte (sauf dérogation) évoluant en 4x4 (M18, M15, M13)	= 1 UF
3° Equipe évoluant en 2x2 (M11, M9 mixité possible)	= ½ UF (limité à 2,5 UF)
4° Agrément « Ecole de Volley » - 12 jeunes M9 à M11 mixité possible, doivent être licenciés compétition sur le site fédéral et ne pas être comptabilisés au § 3)	= 1 UF maxi 1UF
5° Convention (3 maximum) validée avec un établissement scolaire avant le 31mars et entraîne la création de licences évènementielles.)	= ½ UF maxi 1,5UF
6° Club jeunes ou section sportive scolaire ou classe à horaire aménagé si 2, dans des établissements différents. Le club jeune doit comporter au minimum 12 licences évènementielles et 1 licence dirigeant	= 1 UF maxi 2UF
7° Agrément « Ecole de Baby Volley » par tranche de 10 licenciés compétition volley M7 mixité possible, doivent être licenciés compétition Volley Ball et identifiés sur le site Fédéral	= 1 UF maxi 1UF
8° Appartenance du GSA à un bassin de pratique labellisé	= ½ UF maxi 0.5UF

ATTENTION : Les conventions sont comptabilisées uniquement pour les GSA devant remplir au minimum 2 UF de formation.

Les équipes des catégories de jeunes octroyant des unités de formation doivent :

Être engagées en championnat REGIONAL ou DEPARTEMENTAL (donc à l'exclusion de toute épreuve de COUPE éliminatoire).

Les écoles de volley et les conventions se comptabilisent sans distinction de genre.

L'équipe sanctionnée en cas de manquement sera celle qui évolue au plus bas niveau nécessitant des unités de formation.

Le GSA qui n'a pas l'intégralité des unités de formation requises, mais qui en obtient au moins 50 %, encourt la rétrogradation administrative, de l'équipe concernée par les DAF, avec ou sans sursis (courant sur deux ans) dans la division immédiatement inférieure.

Nombre maximum d'unités de formation Jeunes :

Pour les GSA ayant plusieurs équipes engagées dans les championnats FFVolley, quel que soit le genre, il ne pourra leur être demandé plus de :

- 5 (8) unités de formation si l'équipe première du GSA évolue en LNV
- 5 (7) unités de formation si l'équipe première du GSA évolue en ELITE
- 4 (6) unités de formation si l'équipe première du GSA évolue en N2
- 3 (5) unités de formation si l'équipe première du GSA évolue en N3
- () Nombre augmenté si plusieurs équipes au niveau national

Si la deuxième équipe évolue au niveau régional, il ne sera demandé en supplément que le nombre de point relatif au niveau de jeu de l'équipe 2

- 2 (3) unités de formation si l'équipe première du GSA évolue en Pré-Nationale
- 1 (2) unités de formation si l'équipe première du GSA évolue en Régionale 1

Si l'équipe première du GSA évolue en Pré Nationale et la deuxième équipe en régionale le nombre de point est porté à 3. Si l'équipe première du GSA évolue en Régionale 1 et également la deuxième équipe en régionale 1, le nombre de points est porté à 2.

Exemples	LNV + N2 + PN + R1 = 8	ELITE + N2 + PN = 7	N2+N3 = 6	N3+N3 = 5
	LNV + PN = 7	ELITE + PN = 7	N2+PN = 6	N3+PN = 5
	LNV + R1 = 6	ELITE + R1 = 6	N2 R1 = 5	N3+R1 = 4

Vu le Règlement Général des Epreuves Sportive, et celui des Devoirs d'Accueil et de Formation, il ne peut être demandé plus de 6 UF par genre pour les clubs qui ont plusieurs équipes engagées dans les championnats nécessitant des DAF.

Pour les équipes évoluant en Nationale ou LNV, se référer aux textes fédéraux sur le site FFVolley « RGES 2024/2025 » et « RGDAF 2024/2025 » disponibles sur le site FFVolley ».

Attention, modification de certains points avec en particulier l'intégration de DAF seniors, DAF d'entraîneur et d'arbitrage et des sanctions qui en découlent.

DEBUT DES COMPETITIONS :

NATIONALES :	PRO F	? octobre 2024
	PRO M	? octobre 2024
	ELITE F et Avenir	21 septembre 2024
	Elite Access F & MF	28 septembre 2024
	N2 M&F	29 septembre 2024
	N3 M&F	29 septembre 2024
	1 ^{er} tour de coupe Pro	19 novembre 2024 en M et 21 janvier 2025 en F
	1 ^{er} tour de coupe Amateurs	Engagement 18 septembre, 1 ^{er} tour 9 novembre 2024
	Coupe de France Jeunes	Engagements pour le 18/09/2024
	Premier tour les 06/10/2024 en M15 ou 13/10/2024 en M21-M18-M13	

REGIONAUX : Probablement les 21 ou 22 septembre 2024 en coupe et 28 septembre 2024 en championnat, calendrier complet fin juillet.

Ci-dessous le tableau des équipes engagées en Nationale Seniors

HAUTS DE FRANCE - GSA en nationale Saison 2024-2025

MASCULINS			FEMININES		
N°GSA	INTITULE DU GSA	DIV.	N°GSA	INTITULE DU GSA	PRO
0594680	TOURCOING LM 1	PRO A	0593916	MARCQ EN BAROEUL 1	PRO F
0596135	CAMBRAI 1	PRO B			
0028567	SAINT QUENTIN 1	PRO B			
0510012	REIMS 1	PRO B			
0596135	CAMBRAI 2 CFC	ELITE AVENIR	0590036	VALENCIENNES 1	ELITE ACCESS
0594680	TOURCOING LM 2 CFC	ELITE AVENIR	0623082	CALAIS SES 1	ELITE ACCESS
0628128	CALAIS LIS 1	ELITE			
0622126	HARNES VB 1	ELITE			
0590041	HALLUIN VCM 1	ELITE	0628929	HARNES VC 1	ELITE
0593656	CAUDRY 1	ELITE	0803781	LONGUEAU AMIENS 1	ELITE
0803771	AMIENS METROPOLE 1	ELITE			
0607729	BEAUVAIS 1	ELITE			
0599522	BELLAING 1	N2	0593916	MARCQ EN BAROEUL 2 (CFC)	N2
0628128	CALAIS LIS 2	N2	0628986	LIEVIN 1	N2
0593336	MARQUETTE LEZ LILLE 1	N2	0595712	ST POL SUR MER 1	N2
0593656	CAUDRY 2	N2	0590041	HALLUIN VM 1	N2
0622126	HARNES VB 2	N2	0590036	VALENCIENNES 2	N2
0599848	DUNKERQUE 1	N2	0593656	CAUDRY 1	N2
0510012	REIMS 2	N2	0599408	CYSOING 1	N2
0590041	HALLUIN VCM 2	N3			
0803771	AMIENS METROPOLE 2	N3	0593336	MARQUETTE LEZ LILLE 1	N3
0622028	NOYELLES SOUS LENS 1	N3	0599142	BAILLEUL 1	N3
0027343	VILLERS COTTERETS 1	N3	0623082	CALAIS SES 2	N3
0594597	VILLENEUVE D'ASCQ	N3	0027343	VILLERS-COTTERETS 1	N3
0599512	AULNOY LEZ VALENCIENNES	N3			

Ci-dessous le tableau des équipes engageables en Régionale Seniors

PN Masculins HDF			PN Féminines HDF		
N°	N° GSA	INTITULE	N°	N° GSA	INTITULE
1	0622126	HARNES VB 3	1	0628929	HARNES VC 2
	0597584	MOUVAUX 1 (ne se réengage pas)	2	0510012	REIMS VOLLEY 51
2	0590024	FAMARS 1	3	0622016	LE TOUQUET 1
3	0599142	BAILLEUL 1	4	0807047	RAINNEVILLE 1
4	0023697	LAON 1	5	0599844	LYS LEZ LANNOY 1
5	0593336	MARQUETTE LEZ LILLE 2	6	0595407	SAINT ANDRE 1
6	0596135	CAMBRAI 3	7	0597584	MOUVAUX 1
7	0599844	LYS LEZ LANNOY 1	8	0595407	AULNOY LEZ VA 1
8	0628274	ARQUES 1	9	0596135	CAMBRAI 1
9	0599522	BELLAING 2	10	0622039	BERCK SUR MER 1
10	0599848	DUNKERQUE 2	11	0510015	TINQUEUX 1
11	0593656	CAUDRY 3	12	0595763	WATTIGNIES 1
12	0591896	LILLE UC UGSR 1	13	0595712	SAINT POL SUR MER 2
13	0590038	SAINT AMAND 1	14	0594597	VILLENEUVE D'ASCQ 1
14	0593916	MARCQ EN BAROEUL 1	15	0622028	NOYELLES SOUS LENS 1
15	0607729	BEAUVAIS 2	16	0628986	LIEVIN 2
16	0628986	LIEVIN 1	17	0599848	DUNKERQUE 1
17	0599408	CYSOING 1	18	0590036	VALENCIENNES 3
18	0595407	SAINT ANDRE 1	19	0593916	MARCQ EN BAROEUL 3
19	0590018	LE QUESNOY 1	20	0803781	LONGUEAU AMIENS 2
20	0803781	LONGUEAU AMIENS 1			
21	059000	POLE ESPOIR	21	059000	POLE ESPOIR

R1 MASCULINS HDF					
N°	N° GSA	INTITULE	N°	N° GSA	INTITULE
1	0596135	CAMBRAI 4	20	0590024	FAMARS 2
	0803781	LONGUEAU AMIENS 4 accède en PNM	21	0622439	OIGNIES 1
2	0622023	LILLERS 1	22	0623082	CALAIS SES 1
3	0597584	MOUVAUX 2	23	0593506	LILLE SJ 1
4	0628128	CALAIS LIS 3	24	0025634	CHATEAU THIERRY 1
5	0595600	DOUAI 1	25	0595712	SAINT POL SUR MER 1
6	0028567	SAINT QUENTIN 2	26	0590026	SECLIN 1
7	0594680	TOURCOING LM 3	27	0628859	ARRAS 1
8	0599844	LYS LEZ LANNOY 2	28	0595407	SAINT ANDRE 2
9	0598741	HAZEBROUCK 1	29	0599848	DUNKERQUE 3
10	0510012	REIMS 3	30	0590033	LIEU SAINT AMAND 1
11	0803771	AMIENS METROPOLE 3	31	0590024	FAMARS 3
12	0594143	LA MADELEINE 1	32	0595600	DOUAI 2
13	0593656	CAUDRY 4	33	0510015	TINQUEUX 1
14	0598344	LOOS-HAUBOURDIN 1	34	0594597	VILLENEUVE D'ASCQ 2
15	0599512	AULNOY LEZ VA 2	35	0628128	CALAIS LIS 4
16	0027343	VILLERS COTTERETS 2	36	0590034	HELESMES 1
17	0594680	TOURCOING LM 4	37	0606669	RANTIGNY 1
18	0622126	HARNES VB 4	38	0591896	LILLE UC 2
19	0590025	HELLEMMES-LILLE 1	39	0590038	SAINT AMAND 2
			40	0622016	LE TOUQUET 1

R1 FEMININES HDF					
N°	N° GSA	INTITULE	N°	N° GSA	INTITULE
1	0595600	DOUAI 1	16	0599408	CYSOING 2
2	0593506	LILLE SJ 1	17	0025847	LA FERRE 1
3	0590025	HELLEMMES-LILLE 1	18	0084070	RETHEL 1
4	0590024	FAMARS 1	19	0598893	WASQUEHAL 1
5	0622020	AGNY 1	20	0590041	HALLUIN VM 2
6	0590034	HELESMES 2	21	0595763	WATTIGNIES 2
7	0803771	AMIENS METROPOLE 1	22	0628859	ARRAS 1
8	0622023	LILLERS 1	23	0606669	RANTIGNY LIANCOURT 1
9	0590007	VAL DE SAMBRE 1	24	0595407	SAINT ANDRE 2
10	0607729	BEAUVAIS 1	25	0023697	LAON 1
11	0599142	BAILLEUL 2	26	0598741	HAZEBROUCK 1
12	0593336	MARQUETTE LEZ LILLE 2	27	0628929	HARNES VC 3
13	0623082	CALAIS SES 3	28	0593336	MARQUETTE LEZ LILLE 3
14	0028567	SAINT QUENTIN 1	29	0807047	RAINNEVILLE 2
15	0628274	ARQUES 1	30	0590018	LE QUESNOY 1

CATEGORIES D'AGE 2024 2025 Adaptation régionale.



RECAPITULATIF DES CATEGORIES D'AGES ET SURCLASSMENTS - 2024-2025

ADAPTATION REGIONALE DES HAUTS-DE-FRANCE

Catégorie	Année de naissance	Age	Genre	surclassments permettant de jouer dans les championnats des catégories ci-dessous :								
				M7	M9	M11	M13	M15	M18	M21	SENIOR	MASTER
M7	>=2019	6 ans	M/F	autorisé	simple surcl.	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
	2018	7 ans										
M9*	2017	8 ans	M/F		autorisé	autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
	2016	9 ans										
M11	2015	10 ans	M/F			autorisé	autorisé	Masc. Interdit Fem. Interdit Nat. et Reg. Fem. simple surcl. en Dep uniquement	interdit	interdit	interdit	interdit
	2014	11 ans										
M13	2013	12 ans	M/F				autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit
	2012	13 ans										
M15	2011	14 ans	M/F					autorisé	simple surcl.	Nat = double surcl. Reg = simple surcl.	Triple surclassement	interdit
	2010	15 ans										
M18	2009	16 ans	M/F						autorisé	autorisé	simple surcl.	interdit
	2008	17 ans										
	2007	18 ans										
M21	2006	19 ans	M/F							autorisé	autorisé	interdit
	2005	20 ans										
	2004	21 ans										
SENIOR	<=2003	22 ans	M/F								autorisé	interdit
		23 ans & +										
MASTER	<=1984	40 ans & +	M/F								autorisé	autorisé

*Les M9 ne sont pas autorisés à participer à la Coupe de France M13 (voir Règlement Particulier de la Coupe de France M13)

Communiqué CRT

Protocole des triples sur-classements

Article 1 CRITERES

- Projet sportif personnalisé pour le jeune (planification, suivi...);
- Être encadrer par un entraîneur diplômé DRE1 minimum ;
- Avoir du temps de jeu en séniors (ce n'est pas à complément d'effectif) ;
- Avoir fait quatre (4) jours de stage en CRE (Centre d'entraînement régional) ;
- Avoir l'accord de la Commission Régionale Technique ;
- Avoir l'accord du secteur médical à la suite des examens.

Article 2 DEROULEMENT

- 1) Remplir le dossier technique téléchargeable sur le site de la ligue.
- 2) L'envoyer à la CRT par mail à commission.technique.hdf@gmail.com.
- 3) Si décision positive :
Procéder aux examens médicaux de la fiche C et envoyer tous les examens et comptes rendus par mail à la LRVolley HDF : secretariat@lrvolleyhdf.fr qui seront ensuite envoyés au médecin référent.
- 4) Surveiller son espace club pour voir la notion TSR sur la fiche licence

Obligation des GSA en matière d'encadrement régional :

La conformité d'encadrement repose sur 2 PARTIES :

PARTIE HAUTE : L'identification des qualifications de l'entraîneur principal et des entraîneurs adjoints au sein du GSA, en lien avec le positionnement de l'équipe première dans un niveau de championnat.

PARTIE COMPLÉMENTAIRE : L'identification des qualifications des entraîneurs au sein du GSA pour l'encadrement des autres collectifs.

Article 1 PLANNING DE DECLARATION DES CONFORMITES

Les GSA sont informés à la fois par la LRVolley HDF de l'ouverture de la campagne de déclaration des entraîneurs.

La campagne de CONFORMITE se déroule en 2 temps :

- 1er juillet-30 août : Déclaration des entraîneurs principaux et adjoints de la PARTIE HAUTE (principalement pour la LNV et FFVolley).
- 1er juillet-15 octobre : Déclaration des entraîneurs de la PARTIE COMPLEMENTAIRE constituant les « Equipes d'Encadrement des clubs ». (LRVolley HDF).

1.1. Modalités de présence sur les feuilles de match

Toute personne figurant sur une feuille de match de championnat régional à la case entraîneur ou entraîneur adjoint doit être titulaire d'une licence "encadrement – éducateur sportif".

En Pré National, la présence d'un entraîneur principal est obligatoire sur la feuille de match ; il est cependant de la responsabilité du GSA d'organiser la présence d'un entraîneur principal sur la feuille de match de l'équipe première comme il le souhaite ; il n'y a pas d'obligation à ce que l'entraîneur couvrant la « partie haute » de la conformité y figure de manière systématique.

Article 2 CONFORMITE EN PRE NATIONAL, REGIONAL ET DÉPARTEMENTAL

Tableau détaillé des modules ou diplômes requis et nombre d'entraîneurs exigés

Niveau de l'équipe 1 du GSA	Conformité partie haute : diplôme requis	Conformité partie complémentaire : diplôme requis	
	Par entraîneur référent ou entraîneur de l'équipe	Pour l'entraîneur titulaire ou en formation	Pour l'adjoint
Pré National	DRE2	DRE1	CAVB
Régional	DRE1	CAVB + CIVB	

Pour la partie haute, la même personne peut être le référent du GSA et l'entraîneur de l'équipe.

Dans le cas où l'entraîneur n'a pas les conditions requises, il peut se mettre en conformité en partant en formation et ainsi, être diplômé en fin d'année. L'offre de formation est suffisamment fournie pour le permettre.

ARTICLE 3 INFORMATIONS ET PENALITES FINANCIERES

Le non-respect des Conformités Encadrement, à l'issue du présent règlement, entraînera l'application des pénalités financières, par journée de championnat et par entraîneur.

Le coût est de :
50€ pour non-déclaration des référents et/ou entraîneurs
21€ par match pour non-respect de la conformité

Communiqué CRA

Engagement Arbitre, Marqueur Saison 2024/2025 :

ATTENTION LORS DE LA SAISIE DES INFORMATIONS :

- Ne pas confondre votre nom et prénom
- A votre date de naissance (année par défaut 2020)
- Ne pas mettre d'abréviation dans le club (mettre SAINT-ANDRE au lieu de USSA, mettre HARNES VB au lieu de HVB)
- Majuscules (pas d'accent)
- Vérifiez votre adresse électronique
- Lorsque vous êtes arbitre, vous êtes automatiquement marqueur, ne pas s'inscrire 2 fois

MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER CES QUELQUES REGLES, IL Y A ENCORE TROP D'ERREURS !!!

RELISEZ VOUS AVANT D'ENVOYER LE FORMULAIRE, MERCI !!!

Veuillez-vous engager au plus vite en remplissant le formulaire : [ICI](#)

Pour les arbitres désignés régulièrement en Pro, National, Pré-Nationale et en Coupe de France Jeunes, remplir le formulaire de disponibilités dans votre espace arbitre.



Les Label 2024

LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Aisne	023697	LAON VOLLEY BALL
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Aisne	023705	VOLLEY ITANCOURTOIS
LABEL CLUB FORMATEUR ARGENT	Aisne	027343	VILLERS COTTERETS VOLLEY-BALL
LABEL CLUB FORMATEUR ARGENT	Nord	590025	AMICALE CENTRE HELLEMES VOLLEY-BALL
LABEL VOLLEY ASSIS BRONZE	Nord	590025	AMICALE CENTRE HELLEMES VOLLEY-BALL
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Nord	590036	VOLLEY CLUB DE VALENCIENNES
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Nord	590038	ASSOCIATION AMANDINOISE DE VOLLEY-BALL
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Nord	593336	ST MICHEL SPORTS MARQUETTE
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Nord	593916	VOLLEY CLUB MARCQ BAROEUL
LABEL VOLLEY SANTÉ ARGENT	Nord	593916	VOLLEY CLUB MARCQ BAROEUL
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Nord	594143	LA MADELEINE VOLLEY-BALL ET VIE ACTIVE
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Nord	594597	ASP VILLENEUVE D'ASCQ METROPOLE
LABEL VOLLEY ASSIS OR	Nord	594597	ASP VILLENEUVE D'ASCQ METROPOLE
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Nord	594680	TOURCOING VOLLEY-BALL L.M.
LABEL CLUB FORMATEUR ARGENT	Nord	595712	VOLLEY CLUB SAINT POLOIS
LABEL CLUB FORMATEUR ARGENT	Nord	595763	VOLLEY BALL CLUB WATTIGNIES
LABEL CLUB FORMATEUR ARGENT	Nord	596135	VOLLEY CLUB DE CAMBRAI
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Nord	596435	VOLLEY-BALL DE RONCQ
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Nord	599142	VOLLEY-BALL CLUB BAILLEULOIS
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Nord	599408	VOLLEY-BALL CLUB CYSOING
LABEL VOLLEY SANTÉ BRONZE	Nord	599408	VOLLEY-BALL CLUB CYSOING
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Nord	599522	VC BELLAING/PORTE DU HAINAUT
LABEL CLUB FORMATEUR OR	Nord	599844	MOUVEMENT VOLLEY BALL
LABEL VOLLEY SANTÉ OR	Nord	599844	MOUVEMENT VOLLEY-BALL
LABEL CLUB FORMATEUR OR	Nord	599848	DUNKERQUE GRAND LITTORAL V.B.
LABEL CLUB FORMATEUR ARGENT	Oise	607729	BEAUVAIS OISE UC VOLLEY
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Pas de Calais	622016	TOUQUET A.C. VOLLEY-BALL AND BEACH
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Pas de Calais	622039	A.S. BERCKOISE DE VOLLEY-BALL
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Pas de Calais	622126	HARNES VOLLEY-BALL
LABEL CLUB FORMATEUR ARGENT	Pas de Calais	623082	STELLA EDU SP CALAIS
LABEL CLUB FORMATEUR ARGENT	Pas de Calais	628128	LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Pas de Calais	628859	RACING CLUB D'ARRAS
LABEL CLUB FORMATEUR ARGENT	Pas de Calais	628929	VOLLEY CLUB HARNES
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Pas de Calais	628986	VOLLEY CLUB LIEVIN
LABEL VOLLEY SANTÉ OR	Pas-de-Calais	628986	VOLLEY CLUB LIÉVIN
LABEL CLUB FORMATEUR ARGENT	Somme	803771	AMIENS METROPOLE VOLLEY
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Somme	803781	LONGUEAU AMIENS METROPOLE VOLLEY-BALL
LABEL CLUB FORMATEUR BRONZE	Somme	807047	UNION SPORT RAINNEVILLE

PV de l'assemblée générale du 22 juin 2024

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU
22 JUIN 2024



Association loi 1901
Déclarée à la Préfecture du Nord le 1 juillet 2017 (W595000765)
Siège : 74 Rue de Beaumont 59510 HEM

Liste des GSA Clubs absents à l'ouverture de l'AG Pouvoirs

BOITIERS	N° CLUB	GROUPEMENTS SPORTIFS	654 VOIX	617 PRESENT	POUVOIR
	622020	AGNY	4	4	ARRAS
	803770	AMIENS CHEMINOTS	3	3	JOYEUX VOLLEYEURS
1	803771	AMIENS MV	13	13	
2	590048	ANZIN	4	4	
	628274	ARQUES	6	6	HARNES VOLLEY BALL
3	628859	ARRAS	9	9	
	599512	AULNOY LES VALENCIENNES	8	8	BELLAING
4	599142	BAILLEUL	9	9	
5	607729	BEAUVAIS	11	11	
6	599522	BELLAING	7	7	
7	622042	BERCK BEACH	1		
8	622039	BERCK VOLLEY	8	8	
9	622950	BOULOGNE	7	7	
10	809189	BRIE AS. 'LES JOYEUX VOLLEYEURS'	4	4	
11	623082	CALAIS STELLA	11	11	
12	628128	CALAIS ST PIERRE	12	12	
13	596135	CAMBRAI	10	10	
14	593656	CAUDRY	10	10	
15	025634	CHÂTEAU THIERRY	7	7	
16	029338	CHAUNY	5	5	
17	608712	COMPIEGNE	8	8	
18	607714	CREPY	4		
19	606677	CREVECOEUR	4	4	
20	599408	CYSOING	10	10	
21	595600	DOUAI	9	9	
22	599848	DUNKERQUE	15	15	
	590045	ERS 59	3	3	DUNKERQUE
23	594207	FACHES THUMESNIL	4		
	590024	FAMARS	9	9	CAUDRY
24	590014	FEIGNIES	2	2	BELLAING
25	606678	FEUQUIERES-MOLIENS	1	1	CREVECOEUR

26	590000	GSD NORD	7	7	
27	620000	GSD PAS DE CALAIS	2	2	
28	594399	HALLUIN VC	7	7	
29	590041	HALLUIN VM	6	6	
30	622126	HARNES VB	9	9	
31	628929	HARNES VC	7	7	
32	598741	HAZEBROUCK	8	8	
	590025	HELLEMMES-LILLE	12	12	MARQUETTE
33	590034	HELESMES	4	4	
34	622040	HERSIN COUIGNIES	5	5	
35	023705	ITANCOURT	5	5	
36	597259	LA CHAPELLE	6	6	
37	025847	LA FERRE	3	3	
	594143	LA MADELEINE	9	9	GSD NORD
38	023697	LAON	12	12	
40	590018	LE QUESNOY	12	12	
41	622016	LE TOUQUET	10	10	
	596433	LEERS	6	6	LYS lez LANNOY
42	590033	LIEU SAINT AMAND	5	5	
43	628986	LIEVIN	9	9	
	591764	LILLE ASPTT	2	2	LILLE UC
44	591896	LILLE UC	7	7	
	593506	LILLE SPORT JOIE	11	11	LYS lez LANNOY
45	622023	LILLERS	4	4	
	590001	LOISIRS FLANDRES	5	5	GSD NORD
46	590013	LOMME	5	5	
47	803781	LONGUEAU AMIENS	10	10	
48	598344	LOOS-HAUBOURDIN	6		
49	599844	LYS lez LANNOY	15	15	
50	608622	MAIGNELAY	4		
51	593916	MARCQ EN BAROEUL	10	10	
52	593336	MARQUETTE	10	10	
53	597584	MOUVAUX	9	9	
54	622028	NOYELLES SOUS LENS	5	5	
55	622439	OIGNIES	6	6	
56	607718	ORRY-LA-VILLE	2	2	RANTIGNY
	590021	PETITE FORET	2	2	BELLAING
57	607720	PONT SAINTE MAXENCE	2	2	RIBECOURT
58	807047	RAINNEVILLE	6	6	
59	606669	RANTIGNY	8	8	
60	607048	RIBECOURT	2	2	
	606679	RIEUX-VILLERS	6	6	CREVECOEUR
61	596435	RONCQ	9		
62	804244	ROYE	3	3	
63	590026	SECLIN	7	7	
64	594600	SEQUEDIN	2	2	
65	023703	SOISSONS	6	6	

66	590038	SAINT AMAND	7	7	
67	595407	SAINT ANDRE	11	11	
68	623923	SAINT OMER	2		
69	595712	SAINT POL SUR MER	10	10	
70	622022	SAINT POL SUR TERNOISE	2		
71	028567	SAINT QUENTIN	9	9	
72	590053	STEENVOORDE	3		
73	595383	TOURCOING IC	3	3	
74	594680	TOURCOING LM	11	11	
75	590035	TOURCOING STEL	2	2	
76	590007	VAL DE SAMBRE	5	5	
77	590036	VALENCIENNES	10	10	
78	594597	VILLENEUVE D'ASCQ	11	11	
79	590043	VILLEREAU	2	2	
80	027343	VILLERS COTTERETS	12	12	
81	598893	WASQUEHAL	9	9	
82	595763	WATTIGNIES	12	12	
83	596137	WERVICQ	2	2	
	803783	YOKIS	3	3	RAINNEVILLE

Le Président Didier DECONNINCK remercie les clubs présents et déclare l'ouverture de cette assemblée le quorum étant atteint à 9H39.

Il donne les chiffres d'émargement des clubs présents et le nombre de voix pour les votes :

Nombre possible de GSA : 109	Nombre de procurations :	82
	Nombre de GSA absents :	8
	Nombre de GSA excusés :	2
	Nombre de pouvoirs :	17
Nombre possible de voix : 654, le quorum est de 327	Nombre de voix en séance :	617

Nous sommes heureux d'accueillir Monsieur Eric Tanguy, président de la Fédération Française de Volley et Monsieur François Coquillat, président du Comité Régional Olympique et Sportif. Nous excusons Madame la ministre et le secrétariat au sport ainsi que la région et la Direction Régionale bloquées par une obligation de réserve en cette période électorale.

La parole est donnée à Eric Tanguy qui nous remercie de l'invitation et se félicite du résultat des équipes de France, il reprendra la parole en fin d'AG.

La parole est donnée au Président du CROS, François Coquillat qui doit nous quitter plus tôt, pris par d'autres obligations.

Il remercie les personnes présentes pour leur investissement au sein de leur club comme entraîneurs, arbitres, dirigeants ou bénévoles.

Le club c'est là où tout commence, où tout se passe, c'est le lieu du bien vivre ensemble, le prolongement de l'apprentissage que la famille et l'école dispensent. Aujourd'hui dans un monde bouleversé, on voit bien combien l'association sportive est essentielle pour préserver et défendre ces valeurs.

Les Jeux Olympiques sont dans 34 jours, nous espérons de nombreuses médailles pour les délégations françaises, qui continuent à se qualifier.

L'après Jeux Olympiques et Paralympiques nous imposera quatre défis majeurs.

- 1) Celui des infrastructures dans les villes et communes confrontées à l'afflux de nouveaux licenciés.

- 2) Celui des entraîneurs qui doivent être en capacité de gérer cet afflux avec le temps d'entraînement.
- 3) Celui des dirigeants, et en particulier des dirigeants bénévoles. Contrairement à l'idée reçue, le bénévolat n'est pas une ressource rare, mais correspond plus à une évolution dans sa dimension. L'engagement se fait moins sur le long terme mais plus sur des actions ciblées dans le cadre du projet. Il nous est fait remarquer que la fin de cette olympiade sera l'aboutissement d'un engagement pour beaucoup de bénévoles, qu'il faudra renouveler en prenant en compte la donnée paritaire qui impose un équilibre, y compris sur le côté inclusif de nos clubs, et qui représente un véritable défi. Le CROS des Hauts-de-France avec le CNOSF ont tenté d'y répondre avec de nouveaux dispositifs à travers de nouveaux talents notamment féminins.
- 4) Celui de la transition climatique et environnementale, la préservation de la ressource, avec un meilleur contrôle des actions ou du matériel énergivore et plus généralement une utilisation plus vertueuse de l'eau.

Les valeurs de l'olympisme que vous connaissez bien, le respect des uns par rapport aux autres, la défense des valeurs républicaines dans un contexte particulièrement compliqué que chaque association sportive doit protéger. Cette Assemblée Générale aura à cœur de poursuivre les résultats que nous menons et l'excellence des débats.

Arrêté des licences au 21 juin 2024 à 23h00 : 26 110 licences dont 13 159 événementielles.

Didier remercie, au nom du Comité Directeur, les organisatrices et organisateurs de tournois, rencontres, évènements qui ont ponctué cette saison, qui ont contribué au rayonnement de la Ligue des Hauts-de-France, et en particulier le club de Beauvais qui a organisé la 51ème journée Berteau, qui a accueilli sur 62 terrains : 51 clubs, 253 équipes et 1147 joueurs et joueuses.

Nous remercions également les personnes bénévoles qui se sont investies sur les organisations ainsi que le public qui a répondu présent. Il met également en avant les formations d'arbitres et de cadres techniques, qui cette année encore nous ont donné satisfaction et devront à l'avenir prendre encore plus d'importance. Concernant le pôle, un joueur entre en pôle France et trois vont vers des CFC Pro, chez les filles, deux partent en pôle France.

Une minute de silence est demandée en hommage aux personnes disparues.....
Merci pour eux.

72 boîtiers distribués pour 617 voix en séance Test réussi

Le test étant concluant, nous passons aux questions sur le procès-verbal de l'assemblée générale de la saison 2022 / 2023

Présentation du PV de l'assemblée générale du 17 juin 2023.

Pas de question ?

VOTE 1 Approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 juin 2023

Pour 99.19% Contre 0% Abstention 0.81%

Adopté à la majorité simple (617 voix exprimées).

Présentation du Rapport Moral et des rapports des commissions.

Félicitations au club de Villeneuve d'Ascq qui est champion de France et vainqueur de la coupe de France de Volley Assis.

Question ?

Intervention de Francis Druenne qui profite de la présence du président de la FF Volley pour faire part de son rapport sur le Beach et regrette le chevauchement de la saison Outdoor et Indoor qui pose entre autres un problème d'organisation. Il rappelle la difficulté à définir des dates pour fixer les tours régionaux qui donnent accès aux coupes de France Beach jeunes

des clubs et qui, de ce fait, imposent aux clubs de faire un choix entre la salle et le Beach. Il s'alarme et nous fait part de ses inquiétudes vue la perte en 2023 au niveau régional de 10 équipes dont 9 féminines, sur 33 équipes engagées en 2022. Le bilan national n'est guère meilleur, vue la perte de 101 paires (56 clubs) entre 2021 et 2023.

Éric Tanguy fait part des désaccords avec la commission sportive fédérale Outdoor, de la difficulté d'échange et de communication. Il promet d'intervenir et de faire en sorte qu'il n'y ait plus de juxtaposition entre la salle et le Beach.

Francis prend acte et espère que les consignes seront prises en compte par les ligues et les comités. Pierre-Yves rappelle que cette saison, aucun calendrier ni résultat Beach n'ont été transmis à la ligue des Hauts-de-France.

VOTE 2 Approbation du rapport moral et rapport d'activité.

Pour 91.57% Contre 2,11% Abstention 6.32%

Adopté à la majorité simple (617 voix exprimées).

Présentation du livret financier

Pas de question

VOTE 3 Approbation du rapport des vérificateurs aux comptes

Pour 89.79% Contre 1,46% Abstention 8,75%

Adopté à la majorité simple (617 voix exprimées).

VOTE 4 Validation des comptes de l'exercice 2023 et quitus - Rapport du cabinet Dehondt – Dervyn.

Pour 74,55% Contre 6,00% Abstention 19.45%

Adopté à la majorité simple (617 voix exprimées).

Présentation du budget prévisionnel et des tarifs.

Question ?

Discussions autour des augmentations qui s'additionnent FF Volley + Ligue + Comité et derrière le club qui peut avoir à faire des choix.

Éric Tanguy : Les difficultés restent à venir. Le sport en général, et le volley en particulier, risquent d'être les oubliés de l'après Jeux Olympiques, et l'idée de l'association sportive, comme créée dans les années 60, risque de changer et d'être une variable d'ajustement budgétaire où le coût de la licence risque d'être influencé par des éléments purement économiques.

Il rappelle également que notre ligue a la plus petite demande de part de licence régionale de France.

Lys lez Lannoy : Le sport évolue, le Volley évolue, le montant de la licence reste une ressource importante pour les clubs, qui ne peuvent pas toujours répertorier les différentes augmentations à leurs adhérents, au risque de devoir réduire les prestations. Les situations de certain GSA ne pouvant être transposées à d'autres, il reste difficile d'avoir une solution applicable à tous.

Éric Sagot rappelle le panel important d'offres de pratique que propose la Fédération ainsi que le développement des formations pour le dirigeant et l'encadrement qu'offrent la Ligue.

François Coquillat regrette que la loi d'orientation du sport n'ait pas lieu. Il rappelle l'importance du débat mis en place qui doit faire sens et l'enjeu qu'il représente pour l'ensemble des dirigeants que nous sommes. Le sport est la colonne vertébrale d'un projet sociétal.

VOTE 5 Adoption des budgets 2024 / 2025, comprenant les tarifs de la saison.

Pour 67.26% Contre 11.35% Abstention 21.39%

Adopté à la majorité simple (617 voix exprimées).

Vœux de la Commission Régionale d'Arbitrage :

Question ?

Francis Druenne intervient sur la formation de marqueur qui pourrait être effectuée en interne et donc laissée à la responsabilité des clubs, puisque l'outil est utilisé généralement par des jeunes qui maîtrisent parfaitement le système. En cas d'erreur ou de problème, l'arbitre est là et il y a toujours les amendes.

Olivier Richart, formateur marqueur, explique que la formation est faite pour prévenir les problèmes et gérer au mieux les rencontres et par conséquent, elle sert aussi à éviter les amendes.

Eric Tanguy évoque la feuille de match électronique, soulève le problème des mises à jour et de l'évolution technologique. La mise à jour que devrait faire la FF Volley pour intégrer les dernières évolutions coûterait 100 000€, somme qu'elle hésite à investir, d'autant que la FIVB met au point une feuille de match électronique qui pourrait être utilisée par tous les pays et qui coûterait un abonnement annuel d'environ 30 000€. Restera à tester la compatibilité avec les applications fédérales. Dans un premier temps la feuille de match actuelle sera mise à jour à minima, dans un deuxième temps les deux versions pourront être utilisées (*sous réserve de compatibilité*), l'idée étant de basculer sur la feuille FIVB.

Francis Druenne conteste le vœu n°1 qu'il juge ambigu et plus restrictif que les directives fédérales, et demande si la menace est la meilleure méthode pour avoir des arbitres.

Eric Sagot pense que les amendes appliquées ne modifient en rien les comportements et n'augmenteront pas le nombre d'arbitres.

Est évoquée l'obligation que l'on juge inutile à de jeunes arbitres UNSS de passer une formation pour valider la licence de jeune arbitre fédéral. Il est répondu que la directive est fédérale.

VOTE 6 Vœu n°1 CRA.

Pour	35.66%	Contre	43.27%	Abstention	19.95%	Vœu refusé (610 voix exprimées).
-------------	---------------	---------------	---------------	-------------------	---------------	---

VOTE 7 Vœu n°2 CRA.

Pour	77.15%	Contre	6.48%	Abstention	14.59%	Adopté à la majorité simple (606 voix exprimées).
-------------	---------------	---------------	--------------	-------------------	---------------	--

VOTE 8 Vœu n°3 CRA.

Pour	48.14%	Contre	22.69%	Abstention	29.17%	Vœu refusé (617 voix exprimées).
-------------	---------------	---------------	---------------	-------------------	---------------	---

Intervention du président Éric Tanguy qui nous invite au nouveau siège de la fédération, plus moderne, plus spacieux et mieux adapté.

Il se félicite des bons résultats des équipes de France (*Beach Volley, Para Volley, équipes nationales*) qui se sont qualifiées sportivement pour les Jeux Olympiques de Paris.

Il nous fait part de la difficulté, malgré l'augmentation des licenciés, à recruter de la ressource humaine. La fédération n'a pas de Directeur ou de Directrice générale comme d'autres fédérations, c'est le président et le secrétaire général qui en font office. Elle fait également appel occasionnellement à des bénévoles et espère que ce déménagement offrira des conditions de travail plus en conformité et ouvrira plus d'opportunités.

Présentation des chiffres de la Fédération Française Volley qui, sur les trois saisons qui viennent de s'écouler, a vu les chiffres sur le primo débutant notamment en M15 et M18 exploser. La fédération a gagné 100 000 licenciés en dix ans, et aura cette saison, 220 000 licenciés avec les titres de participation (*156 000 licences payantes*) en remerciant les clubs pour le travail et l'investissement.

Le président se félicite que les problèmes avec la Ligue de Nouvelle Calédonie sont en passe d'être résolus.

Il évoque également la diminution de clubs, notamment en national, ce qui va à l'inverse de la tendance des licences.

La question est posée sur l'obligation d'avoir une équipe réserve, le coût des engagements, l'établissement de la péréquation, cela pourrait être la raison du non-réengagement de club dans les championnats nationaux.

Le bilan financier de la Fédération est excédentaire de 138 000€, son budget est de 16 millions d'euros, ce qui n'a pas toujours été le cas. Elle était déficitaire jusqu'en 2015.

Le président veut ôter les a priori sur la visibilité du volley-ball en France et expose en chiffres les diffusions ou retransmissions des équipes de France.

Concernant le plan horizon 2028 de la FFVolley et le plan 5000 équipements, une personne a été embauchée (*Lucas Jaurès*) pour porter ces projets, 40 ont été déposés, 86 terrains ont été construits essentiellement en Beach volley mais aussi sur l'herbe et en dur. 12 millions ½ d'euros ont été mobilisés par la fédération pour construire ces équipements, finançables jusqu'à 80%.

La fédération aide financièrement les ligues et les comités pour des emplois. Le poste de Pierre Célestin, agent de développement, a été co-financé avec la ligue des Hauts-de-France. L'idée étant de pérenniser les emplois créés pour le développement.

La question se pose sur l'après jeux olympiques, la ministre des Sports souhaite anticiper l'appel d'air créé, la fédération a mis en place « Prim'anim » pour l'accueil de nouveaux licenciés.

La loi sport donne obligation aux établissements scolaire de mettre à disposition des GSA leurs équipements sportifs et forcer les chefs d'établissement à ouvrir leurs portes aux associations sportives. Des documents et des conventions type pourront être transmis. Le taux d'occupation des équipements sportifs dans les établissements scolaires publics ou privés est de 23%

Question posée sur la convention qui devait être signée entre la LNV et la FF Volley. Le président explique les points de blocage et évoque la prise en main du dossier par le ministère.

Récompenses 2024

Nos Champions :	Masculin	Féminin
	M18 Cambrai M21 Liévin Senior AS Villeneuve d'Ascq Loisir Mixte Leers	M18 SES Calais M21 Sport joie Lille Senior SES Calais
Vainqueurs de coupe :	Masculin	Féminin
	M18 Tourcoing LM Senior Bailleul	M18 Le Touquet Senior Saint André

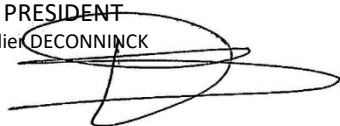
Remise des médailles, lettres de félicitation et récompenses par le Président de la FFVolley, M. Eric Tanguy.

Quelques dates à retenir :	Le Congrès de la Ligue	31 août 2024 à Neuville-Saint-Rémy.
	Assemblée Générale Élective (Olympiade 2025 – 2028)	30 novembre 2024 à Neuville-Saint-Rémy.
	52^{ème} Journée BERTEAU	jeudi 29 mai 2025 à Cambrai.
	Finale de Coupe	Fin mai début juin 2025.
	Assemblée Générale Ordinaire (saison 2024 – 2025)	21 juin 2025 à Neuville-Saint-Rémy

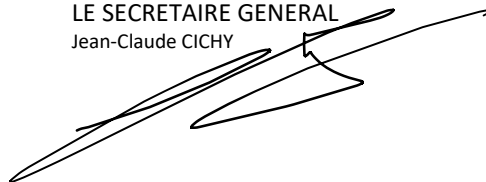
Clôture de cette assemblée générale, par le président et invitation au pot de l'amitié.

Fait à Hem, le 03 juillet 2024

LE PRESIDENT
Didier DECONNINCK



LE SECRETAIRE GENERAL
Jean-Claude CICHY



Plan de Formation de la Ligue

Planning des Formations de cadre :

Diplôme	Module	Date	Durée	Contenu	Inscription
DRE1	CAVB	07 & 08 septembre 2024 14 & 15 septembre 2024	2 jours 2 jours	« Le cœur de métier », Transmettre aux entraîneurs, les connaissances permettant d'animer des séances d'initiation de l'activité volley-ball en sécurité.	Sur ce lien
		21 au 24 octobre 2024	4 jours		Sur ce lien
		01 & 02 février 2025 22 & 23 mars 2025	2 jours 2 jours		Sur ce lien
DRE1	CIVB	12 & 13 octobre 2024 07 & 08 décembre 2024	2 jours 2 jours	« Volley compétitif » ; Transmettre aux entraîneurs, les connaissances permettant de faire progresser individuellement et collectivement des joueurs engagés dans un contexte de compétition.	Sur ce lien
		02 au 05 janvier 2025	4 jours		Sur ce lien
		24 & 25 mai 2025 07 & 08 juin 2025	2 jours 2 jours		Sur ce lien
DRE1	CEVB	07 & 08 avril 2025	2 jours	Faire découvrir aux entraîneurs, la réglementation et la mise en œuvre des différentes disciplines associées (volley santé, para volley, beachvolley) afin de pouvoir mener des cycles de découverte. Pédagogie avancée	Sur ce lien
DRE2 Module 2	Accueil, Formation, Jeunes (AFJ)	09 & 10 avril 2025	2 jours	Démarche pédagogique pour encadrer des sections babys (M7), école de volley (M11) et des jeunes en 4x4 (M13).	Sur ce lien
DRE2 Module 3	Les Fondamentaux de la Préparation Physique Niveau 1	10 & 11 février 2025	2 jours	Donner aux éducateurs, les bases de la préparation physique générale et du développement moteur. (échauffement, gainage, renforcement musculaire, coordination/vitesse, etc.)	FFVolley
DNE1 Module 4	Les Fondamentaux de la Préparation Physique Niveau 2	12 & 13 février 2025	2 jours	P.P d'une équipe de niveau national – Développement de la Force – Principales méthodologies de musculation (Force-endurance, Hypertrophie, etc.) – Donner des habitudes de travail et d'autonomie aux joueurs.	FFVolley

Plan de Formation de la Ligue

Planning des Formations des Centres Régionaux d'Entraînements :

CRE	Date	Durée	Inscription
F14	27 & 28 août 2024	2 jours	Sur ce lien F14
M15	29 & 30 août 2024	2 jours	Sur ce lien M15
F14	21 & 24 octobre 2024	4 jours	Sur convocation
M15			
F14	02 au 05 janvier 2025	4 jours	Sur convocation
M15			
F14	10 & 13 février 2025	4 jours	Sur convocation
M15			
F14	07 & 10 avril 2025	4 jours	Sur convocation
M15			
F14	23 avril 2025	1 jour	Sur convocation
M15			
Volleyades F14 & M15	24 au 27 avril 2025	4 jours	
Compétitions	Date	Durée	Inscription
Inter Comités F12 – M13	30 mars 2025	Une journée	Sur convocation
Mini-Volleyades	16 au 18 mai 2025 (départ le 15)	4 jours	
Inter Comités M11	01 juin 2025	Une journée	

Tournois Beach Eté 2024

HAUTS-DE-FRANCE
• BEACH VOLLEY •

PROGRAMME ETE 2024

FINALES
HAUTS-DE-FRANCE
24 et 25 août
📍 **LE TOUQUET**

MARS
DIMANCHE 10 SKYBALL (BONDUES) S3-150

AVRIL
SAMEDI 6 SKYBALL (BONDUES) S2-250
DIMANCHE 7 SKYBALL (BONDUES) S3-150 Mixte
SAMEDI 20 SKYBALL (BONDUES) S3-150
DIMANCHE 21 SKYBALL (BONDUES) S3-150 Mixte

MAI
MERCREDI 1^{er} SKYBALL (BONDUES) S3-150
DIMANCHE 19 SKYBALL (BONDUES) S3-150
DIMANCHE 26 MALO S3-150

JUIN
SAMEDI 22 MALO S2-500
DIMANCHE 30 MALO S3-150 Mixte

JUILLET
VENDREDI 5 ARQUES S3-100 Féminin
SAMEDI 6 ARQUES S3-100 Mixte
DIMANCHE 7 ARQUES S3-100 Masculin
SAMEDI 13 MALO S2-750 MIXTE
DIMANCHE 14 LE TOUQUET S3-150 MIXTE
DIMANCHE 21 SKYBALL (BONDUES) S3-150
DIMANCHE 28 LE TOUQUET S3-100

AOUT
DIMANCHE 4 LE TOUQUET S2-500 Mixte
JEUDI 15 LE TOUQUET S2-750 Masculin
SAMEDI 24 LE TOUQUET FINALES MIXTES ET JEUNES
DIMANCHE 25 LE TOUQUET FINALES DOUBLE GENRE